

## **Auditionnée par le Sénat, Planète Eolienne fait grise mine sur les perspectives de l'éolien en France.**

Le 4 novembre, PE était auditionnée par le Sénat (Mme. Bernadette Bourzai, sénatrice de Corrèze et ancienne députée européenne) dans le cadre du deuxième rapport d'étape sur la politique énergétique européenne.

Le 11 mars dernier, PE répondait également à l'invitation de l'Assemblée Nationale pour une audition sur ce même rapport (Philippe Tourtelier, député d'Ille-et-Vilaine et André Schneider, député du Bas-Rhin)<sup>1</sup>.

Force est de constater qu'en 7 mois, l'appréciation de PE est restée la même... en pire : si la France "d'en bas" plébiscite (des scores de 80 à 90% !) les éoliennes, comme d'ailleurs toutes les autres ENR, la France « d'en haut », au fond, ne veut PAS d'énergies renouvelables.

Le Sénat, début octobre en effet, votait la loi « Grenelle 2 » qui renforçait la réglementation sur l'énergie éolienne, déjà la plus contraignante en Europe, par une mesure ubuesque : les éoliennes obéiront désormais au régime des « Installations Classées pour la Protection de l'Environnement », c'est-à-dire une installation dont l'exploitation présente des risques pour l'environnement<sup>2</sup>. Une éolienne présenterait des risques pour l'environnement ?? On croit rêver ! En quelque sorte, le « propre » soumis au « sale » ! Il n'y a pas un seul pays au monde qui n'ait osé cela ! Les sénateurs, dans une sagesse prescrite, l'ont pourtant écrit dans la Loi. *Sic transit gloria mundi*.

Il semblerait d'ailleurs que l'énergie solaire photovoltaïque soit la prochaine victime de cette frénésie à réglementer, à circonscrire fermement, avant qu'une filière industrielle, créatrice de centaines de milliers d'emplois, ne voit le jour<sup>3</sup>. Ce n'est plus du *greenwashing*, mais du *greenkilling*. La « croissante verte » a du mouron à se faire.

Pourtant l'analyse est sans appel : le rapport de MM. les députés Tourtelier et Schneider mentionne en page 75 que la part des ENR dans la consommation nationale d'électricité est passée de 15,2% à 12,5% entre 1997 et 2006. Pense-t'on inverser cette tendance de la sorte ? Quand bien même depuis, il y a eu le Grenelle, le quidam comprendra qu'on se fiche de lui.

On ne peut que mesurer le fossé séparant les déclarations de bonnes intentions et les faits, malheureusement têtus.

Conséquence immédiate, indiscutable, tangible : les objectifs européens<sup>4</sup> ne seront jamais honorés. Ceci aura pour la France, évidemment hors coût environnemental et perte de bénéfice économique, un coût diplomatique certain, sans parler d'éventuelles amendes car les objectifs européennes deviendront un jour contraignants. On ne peut vouloir jouer longtemps les hérauts de pacotille.

Reste, la question principale : quelles sont les raisons qui poussent la France « d'en haut » à handicaper de façon si tragiquement risible le développement des énergies renouvelables ? Combien de temps les citoyens (et l'Europe) supporteront-ils cette mystification ?

---

<sup>1</sup> <http://www.assemblee-nationale.fr/13/europe/rap-info/i1655.asp>

<sup>2</sup> Livre V, Titre I, art. L 511-1 du Code de l'environnement (ancienne loi du 19 juillet 1976)

<sup>3</sup> Aujourd'hui, sur le terrain, certaines préfectures n'hésitent pas à « inventer » de façon arbitraire des restrictions qu'aucun texte de loi n'appuie.

<sup>4</sup> "Trois fois vingt" : 20% de réduction des émissions de gaz à effet de serre, 20% de part d'énergies renouvelables dans la consommation d'électricité et 20% d'énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie. La France s'est engagée sur un chiffre de 23% d'ENR dans la consommation d'électricité.